



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2016-2021

du Cégep de Rivière-du-Loup

Novembre 2016

Introduction

Le *Plan stratégique 2016-2021* du Cégep de Rivière-du-Loup, incluant le plan de réussite, a été adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2016. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 17 juin 2016.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 23 novembre 2016. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Rivière-du-Loup, incluant le plan de réussite, couvre la période de 2016 à 2021, soit une durée de 5 ans. Il a été élaboré à la suite de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège et à partir de l'évaluation du plan précédent. Des consultations ont été menées auprès du personnel du Collège, des membres du Conseil d'administration et de partenaires externes.

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, présente dans un premier temps l'analyse des contextes externe et interne. Dans un deuxième temps, il décrit la structure du *Plan stratégique 2016-2021*, soit les enjeux que le Collège a retenus, les axes d'orientation et les objectifs auxquels il a associé des indicateurs et des cibles. Une brève description des mécanismes de suivi des résultats, une liste des sources de référence du Collège et quatre annexes viennent compléter le plan. Ces annexes exposent la provenance des demandes d'admission, les taux relatifs aux indicateurs de réussite, la réussite des étudiants bénéficiant des services adaptés et enfin, l'évolution des inscriptions des étudiants provenant de la France.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2016-2021* du Cégep de Rivière-du-Loup répond à toutes les dispositions de l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. En effet, il tient compte de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Il couvre également une période de plusieurs années et comporte l'ensemble des objectifs du Collège pour réaliser sa mission. En outre, le plan stratégique intègre le plan de réussite au moyen de son premier enjeu et des orientations qui y sont rattachées. Il est rendu public par l'entremise du site web du Collège.

Selon l'article 16.2 de la Loi, le Collège doit produire un document expliquant son plan de réussite et le distribuer aux étudiants et aux membres du personnel. Ce document doit être rédigé de manière claire et accessible. Le Collège a diffusé le *Plan d'amélioration de la réussite et de la diplomation* sur le portail étudiant.

En accord avec l'article 17.0.2 de la Loi, le projet de plan stratégique a été soumis à la Commission des études. Cette dernière a donné son avis sur les questions qui relèvent de sa compétence. Le plan a été adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Dans sa planification stratégique 2016-2021, incluant la planification liée à la réussite, le Cégep de Rivière-du-Loup a procédé à une nouvelle analyse de sa situation qui l'a amené à actualiser la lecture de ses environnements interne et externe. Celle-ci présente l'environnement dans lequel il évolue et les enjeux auxquels il devra faire face au cours de la mise en œuvre de son plan stratégique. Des thèmes tels que la baisse démographique, les besoins de main-d'œuvre dans les secteurs les plus recherchés, l'attractivité de l'établissement, les changements envisagés dans l'offre de formation au collégial, l'implication du Collège dans le milieu, notamment par la recherche, ainsi qu'une situation budgétaire difficile sont mis en lumière dans l'analyse de l'environnement externe. L'analyse de l'environnement interne se consacre quant à elle à la réussite et à la diplomation des étudiants, à la qualité des services offerts aux étudiants bénéficiant des services adaptés, à l'évolution de l'effectif étudiant ainsi qu'à la consolidation et au développement des programmes. En somme, l'analyse de la situation du plan stratégique est claire et permet de cibler deux enjeux propres au Collège, soit la réussite et la diplomation ainsi que les programmes d'études. De plus, il a analysé des données récentes sur les indicateurs de réussite.

Les orientations

L'analyse de la situation a amené le Collège à établir sept axes d'orientation découlant des deux enjeux. Elles portent sur la diplomation des étudiants, sur les langages, notamment la qualité de la langue, sur la vie étudiante, sur l'évolution des programmes d'études, sur l'offre de programmes, sur la recherche ainsi que sur la relance et le recrutement.

La mission du Collège qui poursuit son engagement à favoriser l'accès à la formation et la réussite des études jusqu'à la diplomation, à contribuer au développement de sa région et à assumer son rôle d'éducateur a été prise en compte dans le choix des orientations. Les orientations comme les enjeux sont reliés à la vision que le Collège a donnée à son plan stratégique soit de se concentrer sur sa mission.

Les objectifs stratégiques

Le Collège s'est donné 12 objectifs liés aux 7 orientations de son plan. Cinq d'entre eux portent sur la réussite et la diplomation et les sept autres concernent les programmes d'études. Parmi les objectifs que le Collège s'est fixés, notons l'amélioration de la diplomation des étudiants ayant des besoins particuliers, de la qualité de la langue et des programmes d'études, l'offre d'une gamme de services complémentaires favorisant la rétention des étudiants, l'augmentation de l'attractivité des programmes d'études de

même que le développement et le soutien de la recherche dans certains créneaux spécifiques. La Commission constate que le nouveau plan a été élaboré en tenant compte de la recommandation du plan stratégique précédent. Ainsi, le Collège a formulé chacun des objectifs en résultats attendus accompagnés d'indicateurs pertinents et qui lui permettront de rendre compte annuellement de la progression vers l'atteinte des objectifs, conformément à l'article 27.1 de la Loi.

Le mécanisme de mise en œuvre

En considérant les informations disponibles dans le rapport d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité (SAQC) du Cégep de Rivière-du-Loup et celles contenues dans son *Plan stratégique 2016-2021*, incluant le plan de réussite, la Commission comprend que le Collège a prévu un mécanisme de mise en œuvre et de suivi des moyens de son plan. En effet, à la demande de la Direction générale des bilans de mi-année sont réalisés par les services et par les directions. De plus, des rencontres annuelles de la communauté permettent de réaliser des suivis des moyens et des objectifs. Cependant, le mécanisme de mise en œuvre ne permet pas de connaître les principaux responsables de la planification. La Commission estime que le Collège gagnerait à préciser davantage ces responsabilités dans son plan.

Le mécanisme de suivi des résultats

La Commission note que le Collège a pris en compte la suggestion du plan précédent. Ainsi, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, présente un mécanisme en vue d'effectuer le suivi des objectifs. La Direction générale prévoit suivre l'état d'avancement des travaux en s'appuyant sur les bilans des directions, sur les rapports d'activité et sur le suivi des indicateurs de réussite. Pour assurer le suivi des résultats de son plan stratégique, un outil de suivi permettra de rendre compte annuellement de la progression des résultats obtenus en fonction des résultats visés et de témoigner de l'état de l'atteinte de ces résultats à la communauté, lors de la rentrée du personnel à l'automne.

Le Collège s'est donné un mécanisme de révision annuelle de son plan permettant son actualisation, au besoin. Des rencontres avec toute la communauté sont prévues au printemps pour apprécier les moyens de mise en œuvre pour atteindre les objectifs stratégiques.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par son premier enjeu intitulé *La réussite et la diplomation*. La Commission note que les objectifs formulés rejoignent les constats dégagés de l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des indicateurs de réussite. Le Collège a tenu à démontrer davantage les perspectives de réussite des étudiants bénéficiant des services adaptés.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2016-2021* du Cégep de Rivière-du-Loup est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel relatives au plan stratégique, incluant le plan de réussite.

De plus, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est de qualité et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du *Plan stratégique 2011-2016*.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME